

### (Suite Profil T9)

- › Au titre d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (Masp) ou d'une Masp judiciaire : la personne désignée par le Conseil général ou par l'opérateur ayant reçu délégation du Président du Conseil général (Ccas, Cias, association, organisme à but non lucratif, organisme débiteur de prestations sociales),
- › Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs désigné par le juge des tutelles,
- › Le délégué aux prestations familiales pour la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial.

### Profil T10

- › Bailleurs sociaux bénéficiaires de tiers payants.

### Profil T11

- › Agents habilités des commissions de surendettement chargés d'instruire les dossiers.

### Profil T12

- › Greffiers des bureaux d'aide juridictionnelle chargés d'instruire les dossiers d'attribution de cette aide.

### Profil T13

- › Agents administratifs :
  - des services sociaux des départements et des Ccas,
  - des organismes gestionnaires des Fsl (Gip, associations agréées par le Conseil général),
  - des communes et des établissements publics de coopération intercommunale chargés de la préparation à l'instruction des dossiers Fsl et de la gestion des fonds de solidarité pour le logement.

### Profil T14 Pensions de réversion et pensions d'orphelin

- › Agents habilités de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales chargés de la gestion des pensions.

### Profil T15

- › Agents mandatés par le syndicat des transports en Ile-de-France, en matière de tarification sociale transport.

### Profil T16

- › Personnes en charge de l'instruction des demandes de recours devant la commission départementale de médiation (Dalo).

## Démarches à faire

### Un profil vous correspond !

Adressez-nous votre demande d'ouverture du service Cafpro en précisant dans quel cadre vous souhaitez l'utiliser.

### Votre demande doit nous parvenir par :

#### ➔ Mail :

habilitations-partenaires-cafpro.cafmelun@cnafrmail.fr

OU

#### ➔ Courrier :

Caf de Seine-et-Marne  
Cellule Habitations Tiers  
TSA 34004  
77024 Melun Cedex

Renseignements au : 01 64 83 75 50



➔ **Cafpro,  
l'Internet  
au service  
des partenaires**

## Des atouts importants

Cafpro permet la consultation des dossiers des allocataires par les partenaires.

### Un accès facile...

Cafpro est accessible sur le site Internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr), espace partenaires-bailleurs, rubrique Cafpro.



### ...en libre service

L'utilisateur peut consulter les dossiers selon sa propre organisation de travail, indépendamment des horaires des interlocuteurs ou des services.

## Une information disponible rapidement

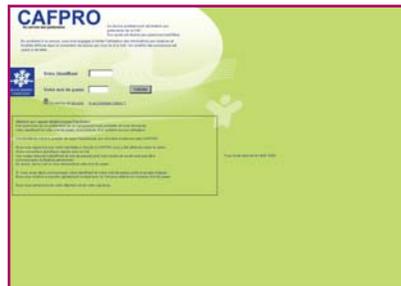
### Une utilisation simplifiée

Grâce à des écrans clairs et des libellés non codés, Cafpro offre immédiatement les informations indispensables sur les dossiers des allocataires de la Caf, avec une mise à jour en temps réel.

## Un usage strictement professionnel

### Un accès sécurisé

Pour accéder aux dossiers des allocataires, l'utilisateur doit impérativement être habilité par la Caf, indiquer son identifiant et son mot de passe avant de saisir le numéro d'allocataire.



### Un service confidentiel

Cafpro est régi par une convention de service entre la Caf et le partenaire. L'utilisateur est responsable des informations qu'il consulte. Cafpro respecte les règles de confidentialité et a fait l'objet d'un avis favorable de la Cnil.

**Les codes d'accès sont strictement personnels et confidentiels. Ils ne doivent pas être divulgués.**

## Les différents profils

### Profil T1 Assistants de service social

- ▶ Assistants de service social et conseillers en économie sociale et familiale de l'Etat et des départements,
- ▶ Assistants de service social des :
  - services hospitaliers,
  - des collectivités territoriales,
  - des caisses régionales d'assurance maladie,
  - de la Mutualité sociale agricole,
- ▶ Les assistants de service social assurant la fonction de référent unique pour l'insertion sociale des bénéficiaires de Rsa (au titre des articles L262-27 à L262-36 du code de l'action sociale et des familles).

### Profil T2

- ▶ Prestataires bénéficiaires de crédits d'action sociale des Caf pour le calcul de la participation financière des familles bénéficiaires de prestations de service.  
Ex : Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)  
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)

### Profil T3

- ▶ Prestataires bénéficiaires de crédits d'action sociale des Caf (aides aux vacances).

### Profil T4

- ▶ Agents habilités des organismes instructeurs du Rsa.

### Profil T5

- ▶ Agents chargés du suivi des dossiers Rsa habilités par le président du Conseil général en Métropole, habilités par l'agence départementale d'insertion dans les Dom.

### Profil T6

- ▶ Agents des Cpm pour les ouvertures de droit et les maintiens de droit à :
  - l'assurance maladie,
  - la maternité,
  - la couverture maladie universelle (Cmu),
  - la couverture maladie universelle complémentaire (Cmuc).

### Profil T8

- ▶ Agents habilités des régimes particuliers d'assurance maladie pour les ouvertures de droit à la Cmu et à la Cmuc :
  - Caisses d'assurance maladie des professions indépendantes (Cmr),
  - Caisses de mutualité sociale agricole (Msa), Etablissement national des invalides de la marine (Enim),
  - Caisse nationale militaire de sécurité sociale (Cnmss), Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire (Crcpen).

### Profil T9 Protection des majeurs et de l'enfance

- ▶ Tuteurs et curateurs pour le suivi des dossiers allocataires qui leur sont confiés par jugement.

